

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2002**

Rapport du jury

par

**Claudine LIEBER
Inspecteur général des bibliothèques**

Président du jury

Octobre 2002

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

CONCOURS INTERNE / CONCOURS EXTERNE

SESSION 2002

SOMMAIRE

I. CONDITIONS GÉNÉRALES	p. 4
1. Textes	p. 4
1.1. Recrutement	p. 4
1.2. Épreuves	p. 5
1.3. Listes de candidats	p. 5
1.4. Emplois	p. 5
2. Jury	p. 6
3. Organisation matérielle	p. 7
4. Calendrier	p. 7
5. Principales données chiffrées	p. 8
II. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	p. 8
1. Admissibilité	p. 8
2 Admission	p. 10
III. CONCLUSION	p. 13
ANNEXES	p. 15
• Annexe 1 --- Liste des membres du jury	p. 16
• Annexe 2 --- 1^{er} sujet : analyse d'un dossier technique	p. 18
• Annexe 3 --- 2^{ème} sujet : questionnaire	p. 19
• Annexe 4 --- Statistiques candidats externes	p. 20
• Annexe 5 --- Statistiques candidats internes	p. 27

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. TEXTES

Le corps des assistants des bibliothèques a été créé par le décret 2001-326 du 13 avril 2001 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques.

Art. 2 : "Les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections".

1.1. Recrutement

Aux termes de l'art. 4 premier alinéa du même décret, les assistants sont recrutés par voie de concours externe et interne sur épreuves.

Aux termes de l'article 5, le concours externe est ouvert :

- a) aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique,
- b) aux candidats ne possédant pas l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente. Ces candidats peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir,
- c) aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation pour l'application du présent décret avec un des diplômes requis ci-dessus aura été reconnue,
- d) aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, dans les mêmes conditions de diplôme ou de formation prévues au présent article que les ressortissants français.

Aux termes du même article 5, le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 5, et pour les trois premières sessions à compter de la date de publication du présent décret, le concours interne est réservé aux magasiniers en chef et aux magasiniers spécialisés hors classe justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans de services publics. Pendant cette période, le nombre de places offertes au concours interne sera porté à 66% des postes offerts au titre de la première année et à 60% des postes offerts au titre des deux dernières années." Art.15.

L'arrêté du 13 avril 2001 détermine les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des assistants des bibliothèques.

1.2. Épreuves

Les concours externe et interne de recrutement comportent une épreuve **d'admissibilité et une épreuve d'admission**.

L'épreuve d'admissibilité comprend deux parties :

- l'analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions ;
- le traitement de plusieurs questions portant sur l'ensemble du programme des épreuves - administration, bibliothéconomie, informatique générale et informatique appliquée aux bibliothèques.

(Durée 4 heures. Concours externe : coefficient 3 pour la première partie, coefficient 2 pour la seconde partie. Concours interne : coefficient 2 pour la première partie, coefficient 1 pour la seconde partie).

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat, notamment en ce qui concerne les techniques des bibliothèques (classification, maintenance des collections, nouvelles technologies – installation, manipulation et maintenance des appareils – accueil, surveillance et sécurité) et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

(Durée 30 minutes. Concours externe : coefficient 4. Concours interne : coefficient 2).

1.3. Listes de candidats

Selon l'article 4, le jury établit, pour chacun des deux concours, la liste des candidats admis par ordre de mérite. Lorsque plusieurs candidats ont obtenu le même total de points, leur classement s'effectue en fonction des notes globales obtenues à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours. Selon le décret n° 2001-636 du 12 juillet 2001, la liste complémentaire d'admission établie pour les concours externe et interne peut atteindre 100%." Art.1.

1.4. Emplois

L'arrêté du 8 novembre 2001 autorisait l'ouverture du concours 2002 cependant que l'arrêté du 1 mars 2002 fixait le nombre d'emplois offerts.

37 emplois étaient offerts, répartis de la manière suivante :

- **15** étaient mis au concours **externe**.
- **22** au concours **interne**.

Le nombre d'inscriptions, en diminution pour les candidats externes, est resté cependant considérable : **3 251 pour le concours externe** et **463 pour le concours interne**.

2. JURY

Le jury a conservé sensiblement la même taille que l'année précédente. Il a cependant été très légèrement réduit (73 membres au lieu de 78), pour tenir compte d'une certaine décreue des candidats. Ces proportions s'étaient révélées satisfaisantes en 2001, eu égard au nombre de candidats réellement présents le jour du concours, notamment pour le concours externe. Comme en 2001, un bon nombre de candidats externes (39% des inscrits) ne s'est en effet pas présenté, ce qui pose la question de la motivation des candidats à l'inscription et du sens qu'ils donnent à une telle démarche.

L'effectif du jury s'est finalement révélé tout à fait adapté à la charge des corrections d'écrit. Le jury d'oral a été largement restreint à cause du nombre limité de postes offerts, et s'est composé de cinq sous-jurys de trois membres chacun.

Le jury comprenait trois personnes n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque, conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté d'organisation, qui prévoit que le jury comprend au moins deux personnes "choisies en raison de leur compétence et n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque." (*Article 5*).

Composition du jury

Madame LIEBER Claudine, inspectrice générale des bibliothèques, présidente du jury	Inspection générale des bibliothèques
Monsieur ALIX Yves, conservateur	Ville de Paris. Bibliothèque du cinéma
Monsieur AUVRAY Bernard, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Caen
Madame BALLY Thérèse, inspectrice	Inspection générale des bibliothèques
Madame BARATON Joëlle, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'université d'Orléans.
Monsieur BAUDU Jean-Marc, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Tours
Monsieur BEAUD Jean-Luc, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Metz
Madame BELLEC Angélique, bibliothécaire	Bibliothèque Publique d'Information.
Monsieur BENZIANE Boubekour, conservateur.	SCD de l'université de Paris XII
Monsieur BESNIE Philippe, conservateur.	SCD de l'université d'Aix-Marseille I
Madame BLANC Jacqueline, assistante des bibliothèques	SCD de l'université de Bordeaux III
Madame BOISIVON Alette, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD de l'université de Nice.
Madame BONNARDEL Anne-Françoise, conservateur en chef	BNF
Madame BORNETTO Ghislaine, conservateur en chef	SCD Université de Nice Sophia Antipolis
Madame BOUCHERON Françoise, conservateur en chef	BNF
Madame BOYER ANNE, Marie, conservateur en chef	BM Lyon
Madame BRIAND Gwenna, bibliothécaire adjoint spécialisé	IUFM de Bretagne, Vannes
Monsieur BRIAND Jacques	SCD de l'université d'Aix-Marseille II
Monsieur BRINI Ridha, conservateur	BIU Jussieu
Madame BUFFETEAU Annie, maître de conférences	ENSSIB
Monsieur CARRE Joël, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Rouen
Madame CECCARONI Christiane, conservateur	SCD de l'université de Nice Sophia Antipolis
Monsieur CHOURREU Pierre, conservateur en chef	SCD de l'université de Toulouse III
Monsieur COLCANAP Grégory, conservateur	SCD de l'université de Paris XII
Madame CORNART Françoise, bibliothécaire	SCD de l'université de Lille II
Madame DE SAXCE Agnès, bibliothécaire adjointe spécialisée	Direction du Livre et de la Lecture
Madame DECOLLOGNE Francine, ingénieur d'études	CNRS - Bibliothèque centrale
Madame DELOCHE Catherine, conservateur	SCD de l'université de Bourgogne (Le Creusot).
Madame DELPORTE Marie Hélène, conservateur en chef	SCD Université de Bordeaux IV
Monsieur DEL SOCORRO Bernard, conservateur en chef	SCD de l'université de Montpellier III
Madame DESESTRE Marie-Hélène, bibliothécaire	BNF
Madame DESSEIGNE Sophie, conservateur.	Directrice SCD de l'université de Franche-Comté
Madame DUCHER Patricia, assistante des bibliothèques	Bibliothèque interuniv. Montpellier III.
Madame ETEVENAUX Joëlle, bibliothécaire	ENSSIB
Madame FRESNEAU Amélie, bibliothécaire adjointe spécialisée	BNF
Madame FREULON Sylviane	SCD Pau et Pays de l'Adour
Monsieur FRUCTUS Jean-Paul, assistant des bibliothèques	Bibliothèque universitaire de Paris 6.
Madame GENIN Françoise, conservateur en chef	Bibliothèque centrale du Service de santé des armées
Madame GLAUMAUD Martine, conservateur.	Direction du Livre et de la Lecture
Madame GOBET Annie, conservateur	SCD de l'univ de Reims Champagne Ardenne

Madame GOLEC Jeannine, bibliothécaire adjointe spécialisée	SCD Université de Nancy Poincaré
Madame GRIESHABER Isabelle, bibliothécaire adjointe spécialisée	BNU Strasbourg
Madame GUILLAUMONT Lydie, conservateur	SCD de l'université de Perpignan
Monsieur GUILLEMOT Marc, bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD de l'université de Rouen
Madame HENRIET Outtilia, bibliothécaire.	SCD de l'université de Toulouse III
Monsieur HERVE François-Xavier, conservateur en chef	SCD de l'université de Franche-Comté
Madame HUBERT Marie-Claire, assistante des bibliothèques	BNF
Madame JAY Karine, conservatrice	SCD Université du littoral
Madame JAYLES Annie, bibliothécaire	Bibliothèque centrale de l'université de Toulouse II
Madame Joseph Bernadette, conservateur en chef	SCD Bibliothèque de la Sorbonne Paris
Monsieur JOUANNO Eric, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Madame LACAULE Sylvie, bibliothécaire	BNU Strasbourg
Monsieur LEMER Michel, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Nantes
Madame MAGNIER Christel, bibliothécaire	Bibliothèque Cujas, Paris
Madame MARSOL Michèle. Conservateur en chef	SCD de l'université d'Evry-Val d'Essonne.
Madame MARTINEZ Christine, bibliothécaire adjointe spé.	SCD de l'université de Paris XI
Madame MENIL Céline, conservateur général	SCD de l'université du Maine
Monsieur MERLE Jean-François, bibliothécaire	Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand
Madame NIEMENTCHINSKY Michèle, bibliothèque adjointe spécialisée	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier III
Monsieur PELATA Francis, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Toulouse III
Monsieur PELIGRY Christian, conservateur général	Bibliothèque Mazarine, Paris
Monsieur PEREZ Damien. Bibliothécaire adjoint spécialisé	SCD de l'université de Metz.
Madame PERRIGAULT Aude, assistante des bibliothèques	BNF
Madame POISSON Marie-Jeanne, conservateur général	Bibliothèque municipale de Strasbourg
Monsieur POULAIN Fabrice, assistant des bibliothèques	SCD de l'université de Lille II
Madame PRUDON Raphaela, bibliothèque adjointe spécialisée	BNF
Madame RACZINSKI Karine, bibliothèque adjointe spécialisée	Bibliothèque de l'Université de Paris VI
Monsieur RANKINE-GALLOWAY Anthony, assistant des bibliothèques	SCD de l'université d'Avignon
Monsieur ROUYER Philippe, conservateur en chef	SCD de l'université de Rouen
Monsieur ROUYER-GAYETTE François, conservateur en chef	Direction du Livre et de la Lecture
Madame SAVINA Stéphanie, assistante ingénieur	Bibliothèque centrale Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris
Monsieur TACHEAU Olivier, conservateur	SCD de l'université de Limoges
Madame TISSERAND Agnès, conservateur en chef	SCD de l'université de Reims Champagne-Ardenne

3. ORGANISATION MATÉRIELLE

L'organisation matérielle du concours, déconcentrée, a été confiée à l'ENSSIB, Département des concours. Elle a été assurée, sous la responsabilité de M. DUPUIGNET-DESROUSSILLES, directeur, par Mme Valérie TESSIER, directrice de la scolarité et des concours et Mme Marina LAVOUE, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DPATE C4).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à Paris et à Lyon.

4. CALENDRIER

- Ouverture du concours par arrêté du 8 novembre 2001 (J.O. du 16/06/2002).
- Inscriptions au concours ouvertes le 19 novembre, closes le 21 décembre 2001.
- Nombre de postes : 15 externes + 22 internes.
- Épreuves écrites le 7 mars 2002.

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux de l'Association Reille, 3 avenue Reille à Paris du 17 au 20 juin 2002.

Les résultats du concours ont été rendus publics le 25 juin 2002.

5. PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

	Concours interne	Concours externe	TOTAL
Postes offerts	22	15	37
Recevables/ Inscrits	463	3 251	3 714
Présents à l'écrit	380	1 983	2 363
Admissibles	90	64	154
Présents à l'oral	89	58	147
Admis	22	15	37
Liste complémentaire	22	15	37

II. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. ADMISSIBILITÉ

Le texte prévoit une épreuve unique en 4 heures, qui comporte en fait deux parties : le traitement d'une analyse de dossier technique et celui d'un questionnaire. Il faut donc que les candidats sachent gérer leur temps et le répartir entre les deux exercices, ce qui, semble-t-il, n'a pas posé de problème.

Les sujets ont été choisis par le jury dans sa réunion du 18 décembre 2001. Comme l'année dernière, il a été décidé de donner des épreuves identiques au concours externe et au concours interne.

Le pourcentage d'absentéisme est encore trop élevé pour les externes puisqu'il atteint 39%, mais aussi pour les internes, dans une moindre proportion (12%). 83 candidats internes, et 1268 candidats externes ne se sont en effet pas présentés.

Dans le même ordre d'idée, le nombre de notes éliminatoires et de copies blanches montre que trop de candidats n'ont pas un bagage technique suffisant pour passer ce concours (on rappellera que toute note inférieure à 5 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties de l'épreuve enlève toute chance au candidat). Les concurrents externes en particulier n'ont pas toujours réalisé qu'une formation généraliste ne suffit pas pour passer un concours professionnalisé, qui requiert en amont des connaissances précises et spécifiques.

L'avertissement concernant l'anonymat des copies, fermement rappelé dans le rapport 2001, n'a pas produit l'effet escompté. Le rappel d'interdiction de toute mention d'identité, qui figure sur chaque copie, ne parvient pas non plus à attirer suffisamment l'attention de candidats inconscients qui méconnaissent les règles de base des concours. Le type d'exercice demandé – une note – favorise peut-être des fautes de ce genre, mais ne constitue pas une excuse. Les correcteurs ont en effet souvent été gênés par des indications géographiques de bibliothèque (ville, adresse), de numéros de téléphone ou de sites web qui pouvaient s'apparenter à une rupture d'anonymat. On répétera donc une fois de plus que **tout signe distinctif** (état civil du candidat, mais aussi nom de l'établissement, ou autre mention dans le corps du devoir) **suffit à disqualifier le candidat** – la copie étant alors notée 0.

L'**Analyse de dossier** requiert la rédaction d'une note, forme administrative classique dont les principes semblent trop souvent ignorés. On rappellera que la note comporte une présentation qui lui est propre, avec une formulation nécessairement concise et précise. La rédaction du corps de la note demande également des qualités de clarté et de rigueur. Trop de devoirs sont écrits sur le mode de la dissertation ou de la simple lettre. Il doit être évident aussi que cette partie d'épreuve du concours d'assistant (catégorie B) **ne peut être comparée à celle qui figure à l'écrit du concours de magasinier en chef** (catégorie C). Des candidats, déroutés, n'ont toujours pas compris que le dossier d'accompagnement, qui est destiné à compléter l'information, suggérer des idées et des pistes, **n'est pas** l'exacte illustration de la situation présentée dans l'énoncé, en particulier pour les éléments chiffrés. Les plans, les données ou les textes contenus dans le dossier servent uniquement d'exemples, et devraient être utilisés avec davantage de profit pour nourrir le devoir.

Le sujet du concours 2002, qui portait sur la réorganisation d'un service d'accueil, constituait un thème large, courant, qui pouvait permettre à chacun de faire part de ses conceptions et/ou, pour les internes, de son expérience. Une partie des candidats a pensé qu'il suffisait de broder sur ce thème, ou sur celui encore plus large de la bibliothèque en général, alors que le jury attendait des propositions argumentées et ajustées à son objet.

Certains se sont contentés en effet d'une description pure et simple des services offerts par l'accueil, voire d'un tableau de leur propre établissement ou de réciter une série de principes généraux tout droit sortis des manuels, sans dire comment les appliquer. Alors qu'il s'agissait d'améliorer l'organisation d'une fonction de base des bibliothèques, l'absence d'éléments concrets, de recul ou de distance, bref de réflexion construite a souvent déçu les correcteurs.

Cette année, le sujet ne fournissait pas vraiment de plan, mais donnait plusieurs indications sur les points à développer. Comme l'année dernière, les copies bien structurées, assez rares, ont été appréciées du jury. La partie proprement "Accueil" du service a été traitée par tous les candidats, mais de manière plus ou moins intéressante.

Tout ce qui concernait la gestion du service, la nécessité de planifier les activités de l'équipe a été convenablement prise en compte. Cela n'a pas été le cas des opérations d'inscriptions, pourtant faciles et évidentes à traiter, mais que les candidats ont considérées à tort comme automatiques. La partie "évaluation" des activités du service a été majoritairement oubliée, et, comme souvent, tous les aspects de sécurité ont été malheureusement négligés.

Comme en 2001, le planning simple qui était demandé manquait dans la moitié des copies environ. Pour le reste, les correcteurs ont découvert trop de tableaux fantaisistes, des propositions de planning comportant tous les postes de la bibliothèque, sans parler de schémas abstraits dont seul l'auteur pouvait savoir ce qu'il avait voulu représenter. On persistera donc à rappeler que tout assistant doit être à même d'établir sans hésitation un planning de service, que cet exercice simple fait partie de ses fonctions et qu'il constitue une activité courante des établissements.

De façon générale, on sait qu'une présentation claire, une écriture lisible et une bonne orthographe impressionnent toujours favorablement les correcteurs et permettent aux candidats de gagner des points.

Pour les candidats internes, la moyenne des notes est de 7,48. L'éventail va de 0 à 16, avec un nombre non négligeable de notes éliminatoires (54 copies) et de copies blanches (25 copies). Les externes, qui sont d'habitude plus à l'aise dans ce type d'épreuve, ont obtenu des résultats encore inférieurs : la moyenne est de 7,11, avec un éventail de 0 à 16,75. Ce mauvais résultat est largement dû au nombre très important de notes inférieures à 5, qui représente 21% des copies. On compte 425 notes éliminatoires et 172 copies blanches.

Le **questionnaire** suppose que l'on ait acquis, pour bien le traiter, des connaissances précises, relativement complètes et bien actualisées. Le champ du

programme est vaste et les réponses aux questions ne sortent pas toutes prêtes des manuels. Pour bien réussir, les candidats, en particulier internes, doivent posséder une culture professionnelle qui dépasse ce qu'ils ont appris au cours de leur activité quotidienne. Une préparation préalable étoffée est donc nécessaire. Des lectures complémentaires sont souhaitables.

Toutes les questions ne se situent pas sur le même plan. Certaines d'entre elles font appel à la capacité des candidats à analyser une situation, à utiliser le savoir acquis ou à décrire une démarche ; elles demandent aussi la faculté d'organiser la réponse, d'en hiérarchiser et d'en classer les éléments. C'était par exemple le cas des questions 5 et 8, pour lesquelles les candidats n'ont pas toujours su structurer leur réponse et indiquer les priorités, que ce soit pour ré-orienter un lecteur ou pour traiter des ouvrages présentant des problèmes d'humidité : les solutions sont trop souvent proposées pêle-mêle, sans souci de classement ou d'organisation. Une expression claire, une formulation exacte (les intitulés des ministères et des institutions, ou le développement des sigles par exemple) conditionnent la qualité des réponses et permettent de gagner des points.

Les questions 1, 4 et 7 ont été parmi les mieux réussies. La question 2, sur l'origine des crédits des bibliothèques universitaires, a suscité des réponses lacunaires, souvent vagues et parfois fantaisistes. La question 3 a provoqué des formulations confuses et désarçonné les candidats encore nombreux qui ne sont pas familiers de l'informatique.

Les principaux avantages de la numérisation –préservation, communication à distance- ont été couramment cités (question 6), mais il manque encore une vision complète des possibilités qu'offre cette technique ; surtout, le terme même de numérisation ne recouvre pas toujours une définition précise : on le confond aisément avec "informatisation" ou même "microforme" et "classification".

La moyenne des notes du concours interne est supérieure à celle des candidats externes : elle s'est établie à 10,63 sur 20, avec un éventail extrêmement ouvert allant de 2 à 17. Treize candidats ont eu des notes éliminatoires.

La moyenne des notes du concours externe s'est établie à 8,70, avec un éventail allant de 0 à 18,5, dont 201 notes éliminatoires, plus 35 copies blanches.

A la suite de la réunion d'admissibilité 154 candidats ont été déclarés admissibles.

- 90 admissibles au concours interne, avec des notes allant de 7,25 à 16 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 10,69) et de 8 à 17 au questionnaire (moyenne : 13,03).

- 64 admissibles au concours externe, avec des notes allant de 10,5 à 16,75 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 13,77) et de 9,5 à 18 au questionnaire (moyenne : 12,92).

2. ADMISSION

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 17 au 20 juin 2002, dans les locaux de l'Association Reille, 3 avenue Reille à Paris.

Cinq sous-jurys de trois personnes ont été constitués, qui ont régulièrement tenu des réunions d'harmonisation afin d'éviter un traitement inégal des candidats.

L'épreuve comporte un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

Les membres du jury s'étaient mis d'accord sur une grille stricte d'entretien comportant tout d'abord une courte présentation du candidat et de son parcours professionnel, s'appuyant pour les internes sur l'exposé des fonctions actuelles, et pour les externes sur l'expérience antérieure et les motivations à exercer ce métier. Le jury a

posé ensuite des questions portant sur le programme du concours dans différents domaines (administration, bibliothéconomie, informatique) et sur la résolution de cas pratiques.

➤ **Concours interne**

Le jury a noté une amélioration du contenu des présentations orales, généralement mieux maîtrisées que lors du concours précédent. Les candidats ont moins tendance à dériver sur le fonctionnement détaillé de l'établissement où ils travaillent. Mais l'exercice (dont on rappelle qu'il se déroule sans le secours d'un texte de référence écrit) est encore parfois trop stéréotypé. Le candidat doit chercher à montrer qu'il possède des capacités qui lui sont propres, et à se différencier de ses collègues.

Pour la suite de l'entretien, une bonne connaissance de l'environnement professionnel est nécessaire : il convient d'avoir une vision globale de la bibliothèque où l'on exerce, mais de faire preuve aussi de curiosité envers les autres établissements, même de type et de statut différents. Lors de la préparation au concours, les visites d'autres bibliothèques sont d'ailleurs à conseiller. Les réponses des candidats aux interrogations techniques dénotent parfois de faibles notions dans les matières administratives (statuts, tutelles, institutions...). De manière générale, il a fallu contrarier leur tendance à revenir, pour toute question posée, au fonctionnement de leur établissement, matière dans laquelle ils se sentent plus à l'aise, mais qu'ils doivent pouvoir dépasser. Le jury, conscient que les fonctions d'assistant comportent presque obligatoirement une part d'encadrement de personnel, a plus particulièrement apprécié les qualités de dynamisme et les capacités d'adaptation du candidat à des activités différentes de celles exercées au moment de l'entretien.

89 des 90 candidats internes admissibles se sont présentés à l'oral. Ils ont obtenu des notes allant de 6 à 18. A l'issue des épreuves, 22 candidats ont été admis avec des notes s'échelonnant de 11,1 à 18 sur 20, c'est-à-dire un peu inférieures à l'année précédente. On remarquera que le niveau demeure élevé, la moyenne des notes s'établissant à 13,91 pour les admissibles, et à 16,41 pour les admis. Il en est de même pour la liste complémentaire (15,74 de moyenne).

➤ **Concours externe**

Les candidats savent en général se présenter, et maîtrisent l'expression orale. La majorité est jeune, diplômée, avec un niveau d'études situé au-delà du baccalauréat. Ils font souvent preuve de beaucoup de motivation et de vivacité. Curieusement, leur connaissance du métier et des bibliothèques a presque paru parfois plus précise que chez les candidats internes. Il est vrai qu'une bonne partie des admissibles est constituée de ce qu'il est convenu d'appeler les "faux externes", souvent des contractuels qui exercent déjà des fonctions en bibliothèque, ou aussi des personnels de catégorie C qui ne réunissent pas encore les conditions nécessaires pour se présenter au concours interne. Comme l'année précédente, ces candidats, qui ont une bonne habitude du milieu professionnel, ont été évidemment plus favorisés.

La catégorie des "vrais" externes, dont beaucoup possèdent des expériences professionnelles intéressantes, a retenu l'attention du jury, qui a regretté que le nombre réduit de postes proposés au concours cette année ne permette pas d'en accueillir davantage.

57 candidats externes se sont présentés à l'oral. Le niveau général s'est révélé plus qu'honorable, comme l'atteste la moyenne des admissibles (14,27). Les notes se sont échelonnées de 8 à 18. A l'issue des épreuves, 15 candidats ont été admis avec des notes allant de 15,06 à 18,5 sur 20. La moyenne (17,32) est élevée, tout comme celle de la liste complémentaire (15,49).

De façon générale le jury souhaite rappeler à tous les candidats qu'ils doivent éviter d'employer un langage trop familier dans le cadre d'un oral de concours.

L'examen des statistiques des candidats apporte un certain nombre de données intéressantes :

• sur le concours interne

Les femmes (61,99%) ont été plus nombreuses à se présenter que les hommes. Elles ont été meilleures à l'écrit (64,44% des admissibles), mais ont perdu un peu de terrain à l'oral alors que les hommes en gagnaient. Au total, le pourcentage d'admissibles (59,09%) reste cependant supérieur à celui des admis (40,91%). Les pourcentages d'admis(es) sur la liste complémentaire sont identiques.

L'essentiel des admis (72,73%) se trouve dans la tranche des 25 à 40 ans. La proportion la plus importante de reçus se trouve dans la tranche des 31-35 ans, qui en renferme presque la moitié (45,45%). En liste complémentaire, le résultat est identique : 72,72% de ces lauréats ont entre 25 et 40 ans.

Le reste des admis se répartit également entre les trois autres tranches d'âge (41/45 ans, 46/50 ans et 50/55 ans), avec 9,09% chacune. La moyenne d'âge des reçus, qui continue à baisser, favorise donc un rajeunissement du corps. On notera quand même que les admissibles de 50/55 ans, qui ne représentaient que 3,33%, résistent solidement à l'oral et constituent 9,09% des admis.

68,18% des admis n'ont pas indiqué de diplôme. 9,09% sont bacheliers. 9,09% sont d'un niveau Bac+2, et 13,64% d'un niveau BAC+3.

Les reçus appartiennent, dans une écrasante proportion, au corps des magasiniers en chef. Un agent qualifié du patrimoine figure parmi les admis. Mais aucun des magasiniers spécialisés hors-classe n'a passé la barre du concours, alors qu'ils représentaient 8,21% des inscrits.

Les candidats, les admissibles et les reçus viennent en majorité des bibliothèques universitaires (77,54% des inscrits, 81,82% des reçus, 72,73% des reçus sur la liste complémentaire), puis de la Bibliothèque nationale de France (17,06% des candidats, 13,64% des reçus, 18,18% des reçus sur la liste complémentaire).

L'Île-de-France possède la plus grande proportion de candidats et de reçus (38,23% des inscrits, 22,73% des reçus, 50% des reçus sur la liste complémentaire). La région Languedoc-Roussillon obtient ensuite les meilleurs résultats, avec un remarquable pourcentage d'admis par rapport aux inscrits et aux admissibles (4,32% des inscrits, 5,56% des admissibles mais 13,64% des reçus), puis les régions Nord, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et les DOM-TOM, avec chacune 9,09% des admis.

• sur le concours externe

Comme pour le concours interne, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi les inscrits (respectivement 73,33% et 26,67%). Comme l'année précédente, et de la même façon qu'au concours interne, elles sont meilleures à l'écrit, mais ont toujours un handicap à l'oral : le pourcentage d'admissibles (66,67% en liste principale, 80% en la liste complémentaire) demeure toutefois largement supérieur à celui des hommes, qui ont pourtant su améliorer leur position à l'oral (33,33% des admis).

La moyenne d'âge est jeune : 63,33% des inscrits ont 30 ans ou moins. Parmi les reçus 60% ont 30 ans ou moins et 80% sont âgés de 35 ans ou moins. La catégorie des 26/30 ans est celle qui obtient les meilleurs résultats (40,26% des inscrits représentent 40% des admis et 53,33% de la liste complémentaire)

Le niveau d'études est élevé et semble influencer sur les chances de réussite. Les bacheliers représentent 31,19% des inscrits et 13,33% des reçus (13,33% de la liste complémentaire). 61,34% des inscrits ont un niveau de Bac+2 à Bac+5. Les candidats de niveau Bac+3 et Bac+4 sont ceux qui obtiennent les meilleurs résultats :

- 46,67% des admis (et 40% de la liste complémentaire) ont Bac+3 ;
- 26,67% des admis (et 33,33% de la liste complémentaire) ont Bac+4.

Sauf exception, le concours favorise les diplômés de sciences humaines. 30,77% possèdent une spécialité en lettres, (ou histoire de l'art, philosophie, etc.) et 38,46% en histoire, géographie, psychologie. Deux admis possèdent cependant un diplôme de biologie ou sciences naturelles.

En ce qui concerne l'origine géographique, une majorité de candidats (26,48%) est originaire de l'Île-de-France et forme 20% des reçus. Vient ensuite la région Rhône-Alpes (14,52% des inscrits, 33,33% des admis). La Champagne (1,88 % des candidats, 13,33% des admis) et le Nord (6,21% des candidats, 13,33% des admis) réalisent également une remarquable percée.

III. CONCLUSION

Les candidats ont eu davantage de temps pour se préparer au concours 2002, mais le nombre de copies faibles ou très faibles demeure élevé, dans chacune des deux parties de l'épreuve d'écrit. Il est également préoccupant de constater que de grandes disparités subsistent quant aux possibilités de formation offertes à ceux qui souhaitent passer les concours. L'inégale répartition géographique des CFCB rend parfois difficile sinon impossible leur fréquentation par les candidats potentiels, d'autant que leurs moyens, notamment en personnel et locaux, ne leur permet pas forcément de les accueillir. Les différences sont également sensibles entre les établissements, qui sont loin de consacrer les mêmes forces à la formation en terme de budget, de personnel et de facilités.

Comme on pouvait s'y attendre, les conclusions concernant ce deuxième concours d'assistant des bibliothèques sont assez semblables aux observations auxquelles le premier avait donné lieu, étant donné la proximité des deux concours. On rappellera donc qu'il s'agit d'un concours aux épreuves professionnalisées, qui ne peut s'improviser et demande en amont, pour l'écrit comme pour l'oral, une solide préparation et des lectures professionnelles.

En ce qui concerne l'écrit, les candidats doivent prendre en considération l'aspect formel de l'analyse de dossier et s'entraîner à cette forme administrative particulière que représente la note. Ils négligent trop souvent d'effectuer les exercices simples susceptibles de leur être demandé, comme l'établissement de plannings. Ce type de compétence s'applique pourtant utilement à l'activité quotidienne d'un assistant.

Comme l'année précédente, les épreuves ont pris en compte ce qu'il est convenu d'appeler les "nouvelles technologies". Les candidats doivent posséder les connaissances adéquates : ces compétences font partie intégrante du statut des assistants. Ils ne négligeront pas non plus la partie proprement administrative du programme, qui est apparue comme relativement méconnue des candidats, notamment à l'oral.

Enfin, la réussite des magasiniers spécialisés hors classe demeure extrêmement problématique et justifierait d'un effort particulier de préparation. Par contre, ce concours très professionnel continue à favoriser les "faux externes", au détriment peut-être d'un renouvellement de la profession.

Il faut souligner qu'il y a infiniment plus de chance d'être reçu au concours interne qu'au concours externe, étant donné le nombre important de postes dédiés au concours interne. Le niveau du concours reste élevé, en externe comme d'ailleurs en interne.

Comme en 2001, si la moyenne obtenue par les admis du concours externe est supérieure à celle obtenue par les lauréats du concours interne, leur proximité est un motif de satisfaction.

ANNEXES

- Annexe 1** Liste des membres du jury
- Annexe 2** 1^{er} sujet : analyse d'un dossier technique
- Annexe 3** 2^{ème} sujet : questionnaire
- Annexe 4** Statistiques candidats externes
- Annexe 5** Statistiques candidats internes

LISTE DES MEMBRES DU JURY

Madame LIEBER Claudine	Conservatrice en chef	Inspection générale des bibliothèques
Monsieur ALIX Yves	Conservateur	Bibliothèque du cinéma de la Ville de Paris
Monsieur AUVRAY Bernard	AB	SCDU de Caen
Madame BALLY Thérèse	Conservatrice	Inspection générale des bibliothèques
Madame BARATON Joëlle	BAS	SCDU Orléans
Monsieur BAUDU Jean-Marc	AB	SCDU Tours
Monsieur BEAUD Jean-Luc	AB	SCDU Metz, Metz
Madame BELLEC Angélique	Bibliothécaire	BPI, Paris
Monsieur BENZIANE Boubakeur	Conservateur	SCDU Paris XII
Monsieur BESNIE Philippe	Conservateur	SCDU Aix-Marseille I
Madame BLANC Jacqueline	AB	SCDU Bordeaux III
Madame BOISIVON Alette	BAS	SCDU Nice
Madame BONARDEL Anne-Françoise	Conservatrice en chef	BnF, Paris
Madame BORNETTO Ghislaine	Conservatrice en chef	SCDU Nice Sophia-Antipolis
Madame BOUCHERON Françoise	Conservatrice en chef	BnF, Paris
Madame BOYER Anne-Marie	Conservatrice en chef	BMC de Lyon
Madame BRIAND Gwenna	BAS	IUFM de Bretagne, Vannes
Monsieur BRIAND Jacques	BAS	SCDU Aix-Marseille II
Monsieur BRINI Rhida	Conservateur	BIU Jussieu, Paris
Madame BUFFETEAU Annie	Maître de conférences	Direction de la documentation de l'Institut français du pétrole, Rueil-Malmaison
Monsieur CARRE Joël	AB	SCDU Rouen
Madame CECCARONI Christiane	Conservatrice	SCDU Nice
Monsieur CHOUREU Pierre	Conservateur en chef	SCDU Toulouse III
Monsieur COLCANAP Grégory	Conservateur	SCDU Paris XII
Madame CORNART Françoise	Bibliothécaire	SCDU Lille II
Madame De SAXCE Agnès	BAS	Direction du Livre et de la Lecture, MCC
Madame DECOLLOGNE Francine	Ingénieur d'études	CNRS, Thiais
Madame DELOCHE Catherine	Conservatrice	SCDU Bourgogne, Le Creusot
Madame DELPORTE Marie-Hélène	Conservatrice en chef	SCDU Bordeaux IV
Monsieur Del SOCORRO Bernard	Conservateur en chef	SCDU Montpellier III
Madame DESESTRE Marie-Hélène	Bibliothécaire	BnF, Paris
Madame DESSEIGNE Sophie	Conservatrice	SCDU Franche-Comté
Madame DUCHER Patricia	AB	BIU Montpellier III

Madame ETEVENAUX Joëlle	Bibliothécaire	ENSSIB
Madame FESNEAU Amélie	BAS	Bibliothèque du Musée de l'Opéra Garnier, Paris
Madame FREULON Sylvaine	Conservatrice générale	SCDU Pau
Monsieur FRUCTUS Jean-Paul	AB	UFR Saint-Antoine, Paris VI
Madame GENIN Françoise	Conservatrice en chef	Bibliothèque centrale du Service de santé des armées, Paris
Madame GLAUMAUD Martine	Conservatrice	Direction du Livre et de la Lecture, MCC, Paris
Madame GOBET Annie	Conservatrice	SCDU Reims-Champagne-Ardenne
Madame GOLEC Jeannine	BAS	SCDU Nancy I
Madame GRIESHABER Isabelle	BAS	BNU Strasbourg
Madame GUILLAUMONT Sylvie	Conservatrice	SCDU Perpignan
Monsieur GUILLEMOT Marc	BAS	SCDU Rouen
Madame HENRIET Ottilia	Bibliothécaire	SCDU Toulouse III
Monsieur HERVE François-Xavier	Conservateur en chef	SCDU Franche-Comté
Madame HUBERT Marie-Claire	AB	BnF, Paris
Madame JAY Karine	Conservatrice	SCDU Littoral, Boulogne-sur-Mer
Madame JAYLES Annie	Bibliothécaire	Bibliothèque centrale de l'université de Toulouse II
Madame JOSEPH Bernadette	Conservatrice en chef	Bibliothèque de la Sorbonne, Paris
Monsieur JOUANNO Éric	AB	SCDU Versailles-Saint-Quentin en Yvelines
Madame LACAULE Sylvie	Bibliothécaire	BNU Strasbourg
Monsieur LEMER Michel	AB	SCDU Nantes
Madame MAGNIER Christel	bibliothécaire	Bibliothèque Cujas, Paris
Madame MARSOL Michèle	Conservatrice en chef	SCDU Évry-Val d'Essonne
Madame MARTINEZ Christine	BAS	BIU Jussieu, Paris
Madame MENIL Céline	Conservatrice générale	SCDU Le Mans
Monsieur MERLE Jean-François	Bibliothécaire	Institut français de mécanique avancée, Aubière
Madame NIEMENTCHINSKY Michèle	BAS	BIU Montpellier III
Monsieur PELATA Francis	AB	SCDU Toulouse III
Monsieur PELIGRY Christian	Conservateur général	Bibliothèque Mazarine, Paris
Monsieur PEREZ Damien	BAS	SCDU Metz
Madame PERRIGAULT Aude	AB	BnF, Paris
Madame POISSON Marie-Jeanne	Conservatrice générale	BM Strasbourg
Monsieur POULAIN Fabrice	AB	SCDU Lille II
Madame PRUDON Raphaëlle	BAS	BnF, Paris
Madame RACZINSKI Karine	BAS	UFR Saint-Antoine, Paris VI
Monsieur RANKINE-GALLOWAY Anthony	AB	SCDU Avignon
Monsieur ROUYER Philippe	Conservateur en chef	SCDU Rouen
Monsieur ROUYER-GAYETTE François	Conservateur	Direction du Livre et de la Lecture, MCC, Paris
Madame SAVINA Stéphanie	Assistante ingénieur	Bibliothèque centrale de l'ENS Chimie de Paris
Monsieur TACHEAU Olivier	Conservateur	SCDU Limoges

Madame TISSERAND Agnès	Conservatrice en chef	SCDU Reims-Champagne-Ardenne
------------------------	-----------------------	------------------------------

ANALYSE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

(concours externe : coefficient 3 ; concours interne : coefficient 2)

Placée dans une perspective d'un réaménagement de son bâtiment, votre bibliothèque - ou celle de votre choix- doit réorganiser son service d'accueil, dont la mise en place et prévue pour la prochaine rentrée universitaire.

A l'aide des documents ci-joints, fournis à titre d'information et de documentation, vous rédigerez une note à l'intention de votre supérieur hiérarchique (quatre pages environ). Vous lui ferez part de vos propositions argumentées pour une nouvelle conception de ce service, notamment en ce qui concerne l'inscription des usagers, leur orientation et leur information.

Vous joindrez à cette note un planning hebdomadaire pour la période d'octobre-novembre récapitulant les tranches horaires, les postes à tenir et le personnel nécessaire.

Liste des documents fournis

- 1 - Document d'information d'une bibliothèque universitaire**
- 2 - Règlement à usage du public d'un service commun de documentation**
- 3 - Annonce de stage**

QUESTIONNAIRE

(concours externe : coefficient 2 ; concours interne : coefficient 1)

- 1) Citez trois publications professionnelles françaises, utilisées pour les acquisitions dans les bibliothèques. (3 lignes)

- 2) D'où proviennent les crédits de fonctionnement des bibliothèques universitaires ? (8 lignes)

- 3) Qu'est-ce qu'un lien hypertexte ? (3 lignes)

- 4) Nommez trois organismes susceptibles de dispenser une formation professionnelle pour le personnel des bibliothèques. (3 lignes)

- 5) Un lecteur vous demande un document imprimé que vous ne possédez pas. Comment procédez-vous pour réorienter sa demande ? Citez des outils que vous pouvez utiliser. (8 lignes)

- 6) Quelles sont les raisons de recourir à la numérisation des documents en bibliothèque ? (5 lignes)

- 7) Définissez ce qu'est un code à barres. Quelle est son utilité dans le cadre de la bibliothèque ? (4 lignes)

- 8) Vous constatez des traces d'humidité sur quelques ouvrages d'un magasin. Que faites-vous ? (8 lignes)

STATISTIQUES CANDIDATS EXTERNES

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
Hommes	867	26.67%	15	23.44%	5	33.33%	3	20.00%
Femmes	2 384	73.33%	49	76.56%	10	66.67%	12	80.00%
TOTAL	3 251	.	64	.	15	.	15	.

2. Répartition par date de naissance

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
+ 55 ans	1941	1	.	0	.	0	.	0	.
	1943	1	.	0	.	0	.	0	.
	1944	1	.	1	.	1	.	0	.
	1945	1	.	0	.	0	.	0	.
	1946	1	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	5	0.15%	1	0.00%	1	6.67%	0	0.00%
51/55 ans	1947	5	.	0	.	0	.	0	.
	1948	2	.	0	.	0	.	0	.
	1949	7	.	0	.	0	.	0	.
	1950	7	.	0	.	0	.	0	.
	1951	6	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	27	0.83%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
46/50 ans	1952	4	.	0	.	0	.	0	.
	1953	6	.	0	.	0	.	0	.
	1954	3	.	0	.	0	.	0	.
	1955	12	.	0	.	0	.	0	.
	1956	24	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	49	1.51%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
41/45 ans	1957	33	.	2	.	1	.	0	.
	1958	32	.	1	.	1	.	0	.
	1959	36	.	0	.	0	.	0	.
	1960	44	.	1	.	0	.	0	.
	1961	39	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	184	5.66%	4	6.25%	2	13.33%	0	0.00%
36/40 ans	1962	38	.	1	.	0	.	1	.
	1963	41	.	1	.	0	.	0	.
	1964	48	.	1	.	0	.	1	.
	1965	66	.	1	.	0	.	0	.
	1966	73	.	1	.	0	.	0	.
	sous-total	266	8.18%	5	7.81%	0	0.00%	2	13.33%

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
31/35 ans	1967	78	.	0	.	0	.	0	.
	1968	104	.	2	.	0	.	1	.
	1969	117	.	4	.	0	.	1	.
	1970	142	.	3	.	1	.	0	.
	1971	185	.	5	.	2	.	1	.
	sous-total	626	19.26%	14	21.88%	3	20.00%	3	20.00%
26/30 ans	1972	216	.	6	.	2	.	1	.
	1973	274	.	7	.	2	.	1	.
	1974	289	.	7	.	2	.	2	.
	1975	285	.	5	.	0	.	2	.
	1976	245	.	4	.	0	.	2	.
	sous-total	1 309	40.26%	29	45.31%	6	40.00%	8	53.33%
21/25 ans	1977	257	.	5	.	1	.	0	.
	1978	189	.	3	.	0	.	0	.
	1979	149	.	3	.	2	.	1	.
	1980	98	.	0	.	0	.	0	.
	1981	51	.	0	.	0	.	0	.
	sous-total	750	23.07%	11	17.19%	3	20.00%	1	6.67%
18/20 ans	1982	26	.	0	.	0	.	0	.
	1983	8	.	0	.	0	.	0	.
	1984	1	.	0	.	0	.	0	.
		sous-total	35	1.08%	0	0,00%	0	0,00%	0
	TOTAL	3 251	.	64	.	15	.	15	.

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

ESAEU	Examen spécial d'accès aux études universitaires
BAC 0	Spécialité non précisée
BAC L	Littéraire
BAC ES	Économique et social
BAC S	Scientifique
BAC P	Professionnel
BAC STT	Sciences et technologies tertiaires
DE	Diplôme d'équivalence
LA	Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc...
SH	Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc...
SJ	Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc...
SN	Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc...
ST	Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Les mères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme.

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
sans diplôme	63	1.94%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%
ESAEU	39	1.20%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
DE	9	0.27%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC 0	46	.	0	.	0	.	0	.
BAC ES	175	.	2	.	0	.	1	.
BAC L	457	.	5	.	2	.	0	.
BAC P	42	.	0	.	0	.	0	.
BAC S	105	.	1	.	0	.	1	.
BAC STT	189	.	2	.	0	.	0	.
sous-total	1 014	31.19%	10	15.63%	2	13.33%	2	13.33%
BAC1 LA	7	.	1	.	1	.	0	.
BAC1 SH	3	.	0	.	0	.	0	.
BAC1 SI	1	.	0	.	0	.	0	.
BAC1 SJ	3	.	0	.	0	.	0	.
BAC1 ST	1	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	15	0.46%	1	1.56%	1	6.67%	0	0,00%
BAC2 0	18	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 LA	134	.	1	.	0	.	0	.
BAC2 SH	89	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 SI	151	.	2	.	0	.	0	.
BAC2 SJ	38	.	1	.	0	.	0	.
BAC2 SN	9	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 ST	42	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	481	14.80%	6	9.38%	0	0.00%	0	0.00%
BAC3 0	16	.	1	.	0	.	0	.
BAC3 LA	415	.	5	.	2	.	2	.
BAC3 SH	388	.	13	.	3	.	3	.
BAC3 SI	26	.	0	.	0	.	0	.
BAC3 SJ	47	.	2	.	1	.	0	.
BAC3 SN	10	.	1	.	1	.	0	.
BAC3 ST	16	.	3	.	0	.	1	.
sous-total	918	28.24%	25	39.06%	7	46.67%	6	40.00%
BAC4 0	14	.	2	.	0	.	0	.
BAC4 LA	237	.	6	.	0	.	3	.
BAC4 SH	228	.	3	.	2	.	1	.
BAC4 SI	48	.	4	.	1	.	0	.
BAC4 SJ	43	.	1	.	0	.	0	.
BAC4 SN	11	.	1	.	1	.	0	.
BAC4 ST	14	.	1	.	0	.	1	.
sous-total	595	18.30%	18	28.13%	4	26.67%	5	33.33%
BAC5 0	9	.	1	.	0	.	1	.
BAC5 LA	44	.	2	.	1	.	0	.
BAC5 SH	32	.	0	.	0	.	0	.
BAC5 SI	6	.	1	.	0	.	1	.
BAC5 SJ	12	.	0	.	0	.	0	.
BAC5 SN	5	.	0	.	0	.	0	.
BAC5 ST	5	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	113	3.48%	4	6.25%	1	6.67%	2	13.33%

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		L.C.	
BAC6 0	1	.	0	.	0	.	0	.
BAC6 LA	3	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	4	0.012%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	3 251	.	64	.	15	.	15	.

Spécialité	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
LA	840	40.62%	15	30.00%	4	30.77%	5	41.67%
SH	740	35.78%	18	36.00%	5	38.46%	4	33.33%
SI	232	11.22%	7	14.00%	1	7.69%	1	8.33%
SJ	143	6.91%	4	8.00%	1	7.69%	0	0.00%
SN	35	1.69%	2	4.00%	2	15.38%	0	0.00%
ST	78	3.77%	4	8.00%	0	0.00%	2	16.67%
TOTAL	2 068	.	50	.	13	.	12	.

4. Répartition par département d'origine

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C		
ALSACE									
67 - Bas-Rhin	72	.	1	.	0	.	1	.	
68 - Haut-Rhin	20	.	1	.	0	.	0	.	
sous-total	92	2.83%	2	3.13%	0	0.00%	1	6.67%	
AQUITAINE									
24 - Dordogne	10	.	0	.	0	.	0	.	
33 - Gironde	87	.	1	.	0	.	1	.	
40 - Landes	9	.	0	.	0	.	0	.	
47 - Lot-et-Garonne	7	.	0	.	0	.	0	.	
64 - Pyrénées-Atlantiques	26	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	139	4.28%	1	1.56%	0	0.00%	1	6.67%	
AUVERGNE									
03 - Allier	15	.	0	.	0	.	0	.	
15 - Cantal	1	.	0	.	0	.	0	.	
43 - Haute-Loire	7	.	0	.	0	.	0	.	
63 - Puy de Dôme	67	.	2	.	1	.	1	.	
sous-total	90	2.77%	2	13.33%	1	6.67%	1	6.67%	
BASSE-NORMANDIE									
14 - Calvados	34	.	0	.	0	.	0	.	
50 - Manche	12	.	0	.	0	.	0	.	
61 - Orne	10	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	56	1.72%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BOURGOGNE								
21 - Côte-d'Or	42	.	2	.	0	.	2	.
58 - Nièvre	3	.	0	.	0	.	0	.
71 - Saône-et-Loire	23	.	0	.	0	.	0	.
89 - Yonne	9	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	77	2.37%	3	4.69%	1	6.67%	2	13.33%
BRETAGNE								
22 - Côtes-d'Armor	21	.	0	.	0	.	0	.
29 - Finistère	35	.	0	.	0	.	0	.
35 - Ille-et-Vilaine	71	.	3	.	0	.	0	.
56 - Morbihan	22	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	149	4.58%	3	4.69%	0	0.00%	0	0.00%
CENTRE								
18 - Cher	3	.	0	.	0	.	0	.
28 - Eure-et-Loir	16	.	1	.	0	.	0	.
36 - Indre	8	.	0	.	0	.	0	.
37 - Indre-et-Loire	34	.	0	.	0	.	0	.
41 - Loir-et-Cher	13	.	0	.	0	.	0	.
45 - Loiret	25	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	102	3.14%	1	1.56%	0	0.00%	0	0.00%
CHAMPAGNE								
08 - Ardennes	3	.	0	.	0	.	0	.
10 - Aube	28	.	2	.	0	.	0	.
51 - Marne	26	.	2	.	2	.	0	.
52 - Haute-Marne	4	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	61	1.88%	4	6.25%	2	13.33%	0	0,00%
CORSE								
20 Corse	4	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	4	0.12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE								
25 - Doubs	30	.	0	.	0	.	0	.
39 - Jura	8	.	0	.	0	.	0	.
70 - Haute-Saône	1	.	0	.	0	.	0	.
90 - Territoire de Belfort	7	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	46	1.41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE								
76 - Seine-Maritime	58	.	0	.	0	.	0	.
27 - Eure	17	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	75	2.31%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ILE DE FRANCE								
75 - Ville de Paris	309	.	5	.	0	.	3	.
77 - Seine-et-Marne	57	.	1	.	1	.	0	.
78 - Yvelines	66	.	1	.	0	.	0	.
91 - Essonne	64	.	0	.	0	.	0	.
92 - Hauts-de-Seine	100	.	3	.	1	.	0	.
93 - Seine-Saint-Denis	82	.	1	.	0	.	0	.
94 - Val-de-Marne	125	.	3	.	1	.	0	.
95 - Val-d'Oise	58	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	861	26.48%	14	21.88%	3	20.00%	3	20.00%

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
11 - Aude	4	.	0	.	0	.	0	.
30 - Gard	17	.	1	.	0	.	1	.
34 - Hérault	59	.	0	.	0	.	0	.
48 - Lozère	1	.	0	.	0	.	0	.
66 - Pyrénées-Orientales	8	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	89	2.74%	2	3.13%	1	6.67%	1	6.67%
LIMOUSIN								
19 - Corrèze	3	.	2	.	0	.	0	.
23 - Creuse	1	.	0	.	0	.	0	.
87 - Haute-Vienne	24	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	28	0.86%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
LORRAINE								
54 - Meurthe-et-Moselle	51	.	2	.	0	.	1	.
55 - Meuse	6	.	0	.	0	.	0	.
57 - Moselle	26	.	2	.	0	.	0	.
88 - Vosges	12	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	95	2.92%	4	6.25%	0	0.00%	1	6.67%
MIDI-PYRENEES								
09 - Ariège	3	.	0	.	0	.	0	.
12 - Aveyron	4	.	0	.	0	.	0	.
31 - Haute-Garonne	59	.	2	.	0	.	0	.
32 - Gers	3	.	0	.	0	.	0	.
46 - Lot	5	.	0	.	0	.	0	.
65 - Hautes-Pyrénées	2	.	0	.	0	.	0	.
81 - Tarn	10	.	0	.	0	.	0	.
82 - Tarn-et-Garonne	4	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	90	2.77%	2	3.13%	0	0.00%	0	0.00%
NORD								
59 - Nord	142	.	7	.	2	.	1	.
62 - Pas-de-Calais	60	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	202	6.21%	7	10.94%	2	13.33%	1	6.67%
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 - Loire-Atlantique	62	.	0	.	0	.	0	.
49 - Maine-et-Loire	32	.	0	.	0	.	0	.
53 - Mayenne	4	.	0	.	0	.	0	.
72 - Sarthe	22	.	1	.	0	.	0	.
85 - Vendée	14	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	134	4.12%	1	1.56%	0	0.00%	0	0.00%
PICARDIE								
02 - Aisne	17	.	0	.	0	.	0	.
60 - Oise	27	.	0	.	0	.	1	.
80 - Somme	32	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	76	2.34%	1	1.56%	0	0.00%	0	0.00%

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
POITOU-CHARENTES								
16 - Charente	17	.	0	.	0	.	0	.
17 - Charente-Maritime	20	.	0	.	0	.	0	.
79 - Deux-Sèvres	10	.	0	.	1	.	0	.
86 - Vienne	41	.	0	.	1	.	0	.
sous-total	88	2.71%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%
PROVENCE-COTE D'AZUR								
04 - Alpes-de-Hte-Provence	4	.	0	.	0	.	0	.
05 - Hautes-Alpes	3	.	0	.	0	.	0	.
06 - Alpes-Maritimes	21	.	1	.	0	.	0	.
13 - Bouches-du-Rhône	79	.	2	.	0	.	1	.
83 - Var	21	.	0	.	0	.	0	.
84 - Vaucluse	20	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	148	4.55%	4	6.25%	0	0,00%	1	6.67%
RHONE-ALPES								
01 - Ain	12	.	0	.	0	.	0	.
07 - Ardèche	17	.	0	.	0	.	0	.
26 - Drôme	30	.	0	.	0	.	0	.
38 - Isère	87	.	4	.	2	.	0	.
42 - Loire	71	.	2	.	0	.	0	.
69 - Rhône	224	.	6	.	3	.	6	.
73 - Savoie	21	.	0	.	0	.	0	.
74 - Haute-Savoie	10	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	472	14.52%	12	18.75%	5	33.33%	2	13.33%
DOM-TOM								
97 - DOM	74	.	1	.	2	.	1	.
98 - TOM	3	.	0	.	2	.	1	.
sous-total	77	2.37%	1	1.56%	0	0,00%	1	6.67%
TOTAL	3 251	.	64	.	15	.	15	.

STATISTIQUES CANDIDATS INTERNES

1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
Hommes	176	38.01%	32	35.56%	9	40.91%	9	40.91%
Femmes	287	61.99%	58	64.44%	13	59.09%	13	59.09%
TOTAL	463	.	90	.	22	.	22	.

2. Répartition par date de naissance

	Date	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.		
+ 55 ans	1939	1	.	0	.	0	.	0	.	
	1942	1	.	0	.	0	.	0	.	
	.	1943	2	.	0	.	0	.	0	.
	.	1944	2	.	0	.	0	.	0	.
	.	1945	4	.	0	.	0	.	0	.
	.	1946	3	.	0	.	0	.	0	.
	.	sous-total	13	2.81%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
51/55 ans	1947	8	.	0	.	0	.	0	.	
	.	1948	7	.	0	.	0	.	0	.
	.	1949	11	.	1	.	1	.	0	.
	.	1950	11	.	1	.	1	.	0	.
	.	1951	7	.	1	.	0	.	0	.
	.	sous-total	44	9.50%	3	3.33%	2	9.09%	0	0.00%
46/50 ans	1952	16	.	3	.	0	.	0	.	
	.	1953	10	.	1	.	0	.	0	.
	.	1954	14	.	1	.	0	.	0	.
	.	1955	16	.	4	.	1	.	2	.
	.	1956	18	.	2	.	1	.	1	.
	.	sous-total	74	15.98%	11	12.22%	2	9.09%	3	13.64%
41/45 ans	1957	10	.	1	.	1	.	0	.	
	.	1958	21	.	5	.	0	.	0	.
	.	1959	18	.	2	.	0	.	0	.
	.	1960	10	.	2	.	1	.	0	.
	.	1961	20	.	4	.	0	.	1	.
	.	sous-total	79	17.06%	14	15.56%	2	9.09%	1	4.55%
36/40 ans	1962	21	.	3	.	0	.	1	.	
	.	1963	17	.	2	.	1	.	1	.
	.	1964	17	.	4	.	1	.	1	.
	.	1965	22	.	4	.	0	.	2	.
	.	1966	26	.	7	.	1	.	3	.
	.	sous-total	103	22.25%	20	22.22%	3	13.64%	8	36.36%

	Date	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
31/35 ans	1967	21	.	3	.	2	.	0	.
.	1968	28	.	7	.	1	.	2	.
.	1969	23	.	8	.	2	.	2	.
.	1970	22	.	7	.	2	.	2	.
.	1971	19	.	7	.	3	.	2	.
.	sous-total	113	24.41%	32	35.56%	10	45.45%	8	36.36%
25/30 ans	1972	17	.	4	.	1	.	0	.
.	1973	10	.	3	.	0	.	2	.
.	1974	2	.	0	.	0	.	0	.
.	1975	4	.	1	.	1	.	0	.
.	1976	2	.	1	.	1	.	0	.
.	1977	2	.	1	.	0	.	0	.
.	sous-total	37	7.99%	10	11.11%	3	13.64%	2	9.09%
.	TOTAL	463	.	90	.	22	.	22	.

3. Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes :

ESAEU	Examen spécial d'accès aux études universitaires
BAC 0	Spécialité non précisée
BAC L	Littéraire
BAC ES	Économique et social
BAC S	Scientifique
BAC STT	Sciences et technologies tertiaires
0	Spécialité non précisée
LA	Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc...
SH	Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc...
SJ	Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc...
SN	Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc...
ST	Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Diplômes	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
<i>dipl. non précisé</i>	365	78.83%	68	75.56%	15	68.18%	17	77.27%
<i>niveau BEP-CAP</i>	15	3.24%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
BAC 0	17	.	2	.	0	.	1	.
BAC ES	8	.	2	.	0	.	0	.
BAC L	6	.	3	.	1	.	0	.
BAC S	5	.	0	.	0	.	0	.
BAC STT	15	.	3	.	1	.	1	.
<i>sous-total</i>	51	11.02%	10	11.11%	2	9.09%	2	9.09%
BAC2 0	2	.	2	.	2	.	0	.
BAC2 LA	1	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 SH	1	.	1	.	0	.	1	.
BAC2 SJ	2	.	0	.	0	.	0	.
BAC2 SN	2	.	1	.	0	.	1	.
BAC2 ST	4	.	1	.	0	.	0	.
<i>sous-total</i>	12	2.59%	5	5.56%	2	9.09%	2	9.09%
BAC3 LA	4	.	0	.	0	.	0	.
BAC3 SH	6	.	4	.	2	.	0	.
BAC3 SI	1	.	1	.	1	.	0	.
BAC3 ST	1	.	1	.	0	.	0	.
<i>sous-total</i>	12	2.59%	6	6.67%	3	13.64%	0	0.00%
BAC4 SH	5	.	0	.	0	.	0	.
BAC4 SN	1	.	1	.	0	.	1	.
BAC4 ST	1	.	0	.	0	.	0	.
<i>sous-total</i>	7	1.51%	1	1.11%	0	0.00%	1	4.55%
BAC5 SH	1	.	0	.	0	.	0	.
<i>sous-total</i>	1	0.22%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
TOTAL	463	.	90	.	22	.	22	.

4. Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
Magasinier en chef	424	91.58%	86	95.56%	21	95.45%	21	95.45%
Magasinier spécialisé HC	38	8.21%	3	3.33%	0	0.00%	1	4.55%
Agent qualifié du patrimoine	1	0.22%	1	1.11%	1	4.55%	0	0.00%
TOTAL	463	.	90	.	22	.	22	.

5. Répartition par type d'établissement d'origine

Code des établissements :

BGE bibliothèques des grands établissements

BM bibliothèques municipales

BnF Bibliothèque nationale de France

BNUS Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

BPI bibliothèque publique d'information

BU bibliothèques universitaires

CFCB centres de formation aux carrières des bibliothèques

Divers armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

Types	Recevables		Admissibles		Admis		L.C.	
BGE	8	1.73%	3	3.33%	0	0.00%	2	9.09%
BM	1	0.22%	1	1.11%	1	4.55%	0	0.00%
BnF	79	17.06%	18	20.00%	3	13.64%	4	18.18%
BNUS	3	0.65%	1	1.11%	0	0.00%	0	0,00%
BPI	7	1.51%	1	1.11%	0	0,00%	0	0.00%
BU	359	77.54%	66	73.33%	18	81.82%	16	72.73%
CFCB	2	0.43%	0	0.00%	0	0,00%	0	0.00%
DIVERS	4	0.86%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
TOTAL	463	.	90	.	22	.	22	.

6. Répartition par région et par département d'origine

Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C		
ALSACE									
67 - Bas-Rhin	6	.	3	.	0	.	0	.	
68 - Haut-Rhin	2	.	1	.	0	.	0	.	
sous-total	8	1.73%	3	3.33%	0	0.00%	0	0.00%	
AQUITAINE									
33 - Gironde	17	.	3	.	0	.	1	.	
sous-total	17	3.67%	3	3.33%	0	0.00%	1	4.55%	
AUVERGNE									
63 - Puy-de-Dôme	5	.	1	.	0	.	0	.	
sous-total	5	1.08%	1	1.11%	0	0.00%	0	0,00%	
BASSE-NORMANDIE									
14 - Calvados	3	.	2	.	1	.	0	.	
sous-total	3	0.65%	2	2.22%	1	4.55%	0	0.00%	
BOURGOGNE									
21 - Côte-d'Or	7	.	4	.	1	.	1	.	
sous-total	7	1.51%	4	4.44%	1	4.55%	1	4.55%	
Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C		
BRETAGNE									
29 - Finistère	7	.	0	.	0	.	0	.	
35 - Ille-et-Vilaine	14	.	2	.	0	.	1	.	
56 - Morbihan	2	.	0	.	0	.	0	.	
sous-total	23	4.97%	2	2.22%	0	0.00%	1	4.55%	

Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
CENTRE								
37 - Indre-et-Loire	5	.	0	.	0	.	0	.
45 - Loiret	3	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	8	1.73%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
CHAMPAGNE								
10 - Aube	2	.	0	.	0	.	0	.
51 - Marne	8	.	2	.	1	.	0	.
sous-total	10	2.16%	2	2.22%	1	4.55%	0	0.00%
FRANCHE-COMTE								
25 - Doubs	7	.	0	.	0	.	0	.
90 - Territoire-de-Belfort	1	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	8	1.73%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
HAUTE-NORMANDIE								
76 - Seine-Maritime	6	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	6	1.30%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
ILE-DE-FRANCE								
75 - Ville de Paris	137	.	27	.	5	.	7	.
77 - Seine-et-Marne	3	.	0	.	0	.	1	.
78 - Yvelines	2	.	1	.	0	.	1	.
91 - Essonne	11	.	3	.	0	.	2	.
92 - Hauts-de-Seine	10	.	2	.	0	.	1	.
93 - Seine-Saint-Denis	6	.	0	.	0	.	0	.
94 - Val-de-Marne	5	.	0	.	0	.	0	.
95 - Val-d'Oise	3	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	177	38.23%	33	36.67%	5	22.73%	11	50.00%
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
30 - Gard	1	.	1	.	0	.	1	.
34 - Hérault	16	.	3	.	2	.	0	.
66 - Pyrénées-Orientales	3	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	20	4.32%	5	5.56%	3	13.64%	1	4.55%
LIMOUSIN								
87 - Haute-Vienne	3	.	1	.	0	.	1	.
sous-total	3	0.65%	1	1.11%	0	0.00%	1	4.55%
LORRAINE								
54 - Meurthe-et-Moselle	8	.	2	.	0	.	1	.
57 - Moselle	3	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	11	2.38%	3	3.33%	1	4.55%	1	4.55%
MIDI-PYRENEES								
31 - Haute-Garonne	21	.	1	.	0	.	1	.
sous-total	21	4.54%	1	1.11%	0	0.00%	1	4.55%
NORD								
59 - Nord	20	.	3	.	2	.	0	.
62 - Pas-de-Calais	2	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	22	4.75%	4	4.44%	2	9.09%	0	0.00%

Régions/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 - Loire-Atlantique	9	.	4	.	1	.	1	.
49 - Maine-et-Loire	7	.	2	.	1	.	0	.
72 - Sarthe	11	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	27	5.83%	7	7.78%	2	9.09%	1	4.55%
PICARDIE								
02 - Aisne	1	.	0	.	0	.	0	.
60 - Oise	1	.	0	.	0	.	0	.
80 - Somme	7	.	2	.	0	.	0	.
sous-total	9	1.94%	2	2.22%	0	0.00%	0	0.00%
POITOU-CHARENTES								
17 - Charente-Maritime	3	.	1	.	1	.	0	.
86 - Vienne	1	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	4	0.86%	1	1.11%	1	4.55%	0	0.00%
PROVENCE-COTE D'AZUR								
06 - Alpes-Maritimes	7	.	1	.	0	.	1	.
13 - Bouches-du-Rhône	20	.	4	.	2	.	0	.
83 - Var	1	.	0	.	0	.	0	.
84 - Vaucluse	2	.	1	.	0	.	0	.
sous-total	30	6.48%	6	6.67%	2	9.09%	1	4.55%
RHONE-ALPES								
38 - Isère	7	.	2	.	0	.	0	.
42 - Loire	7	.	1	.	0	.	0	.
69 - Rhône	12	.	4	.	0	.	2	.
73 - Savoie	1	.	1	.	1	.	0	.
sous-total	27	5.83%	8	8.89%	1	4.55%	2	9.09%
DOM-TOM								
97 - DOM	12	.	2	.	2	.	0	.
98 - TOM	5	.	0	.	0	.	0	.
sous-total	17	3.67%	2	2.22%	2	9.09%	0	0.00%
TOTAL	463	.	90	.	22	.	22	.